

COMPÉTITION AMICALE DE DANSE COUNTRY PAR ÉQUIPE

GÉNÉRALITÉS

Les MASTER'S COUNTRY TEAM ont pour but de :

Permettre à des **danseurs amateurs**, de présenter en public dans un esprit d'émulation et d'échange, leurs créations chorégraphiques dans de bonnes conditions scéniques et techniques.

Réunir élèves, danseurs, chorégraphes, enseignants, techniciens, artistes, responsables afin de partager ensemble des expériences et points de vue différents.

Favoriser et promouvoir notre discipline

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, les MASTER'S COUNTRY TEAM prévoient plusieurs catégories :

Les **MASTER'S COUNTRY TEAM** sont des compétitions de loisirs ouvertes à des danseurs amateurs formant une équipe.

- Catégorie **TREPLIN JUNIOR** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **TREPLIN ADULTE** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **ACADEMIC JUNIOR** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **ACADEMIC ADULTE** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **ACADEMIC PLUS** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **SHOW JUNIOR** : 4 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **SHOW ADULTE** : 4 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **SHOW PLUS** : 4 danseurs au minimum et **20** au maximum

RÈGLEMENT

Les participants

Les MASTER'S COUNTRY TEAM régionaux et nationaux sont ouverts à tous les danseurs amateurs (les mineurs doivent fournir une autorisation parentale ainsi qu'une autorisation de publication d'image). Chaque équipe est constituée de danseurs, de remplaçants, d'un **animateur** (son représentant) et d'un ou deux **accompagnant(s)** (*technicien, costumier*), seules ces personnes ont un accès réservé aux coulisses et aux vestiaires.

Sur une même saison, une "équipe" doit rester composée des mêmes danseurs jusqu'à la finale (avec une tolérance de 25% de remplaçants). Les noms des remplaçants doivent être mentionnés sur la fiche d'inscription dès la compétition régionale.

Une équipe non sélectionnée à l'issue d'une qualification régionale peut se représenter lors d'une autre qualification

Les conditions générales de participation

a) Engagements, Assurances

Un droit d'engagement sera demandé aux danseurs ou clubs *non membres de la FFCLD* lors des compétitions.

Chaque équipe s'engage à présenter des danseurs titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins d'un an à la date de la manifestation. Pour les membres FFCLD, avoir sa carte-licence FFCLD à jour de cotisation suffira. Les équipes non affiliées à la FFCLD devront justifier d'une attestation de responsabilité civile à jour.

Il en va de même pour les conditions relatives aux assurances.

La signature de la charte d'engagement entraîne le renoncement de votre droit à l'image.

b) Musique : Support, durée et choix musical

Le représentant de l'équipe devra, dès son arrivée sur les lieux de la compétition, faire valider la présence de son groupe auprès du DJ et de l'organisateur, et remettre le support (clé USB, CD...) contenant la musique utilisée. Le fait de ne pas se présenter à l'organisateur avant la prise de parquet peut entraîner l'élimination de l'équipe.

Support : La musique doit être enregistrée sur un support de bonne qualité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non lecture du support audio. Il est conseillé de prévoir une copie de secours.

Le nom du club, la catégorie, seront indiqués sur le support audio. En cas de défaillance technique indépendante de la volonté de l'organisateur et après le retour à des conditions normales de présentation, le groupe sera invité à recommencer sa prestation depuis le début.

Choix musical (pour toutes les catégories) :

Tous les styles de danse peuvent être utilisés (Chacha, Valse, West Coast Swing, Night-Club 2 Step, 2 Step, Triple 2 step, Polka, East Coast Swing, Samba, etc...).

c) Espace de compétition

L'espace de compétition est clairement matérialisé, délimité et éclairé.

Les candidats auront à leur disposition un vestiaire.

Un temps de "repérage" peut être accordé aux équipes avant la compétition (la veille ou le matin), en fonction des possibilités. Une durée égale doit être attribuée à chacune des équipes pour ce repérage (de 10 à 15 mn) en fonction du nombre d'équipes et du planning.

d) Règles de conduite

Toute équipe dont les supporters auront des comportements agressifs, irrespectueux, injurieux sera exclue du concours.

e) Acceptation des conditions

Par les compétiteurs :

Le fait d'inscrire une équipe de danseurs et de participer à la compétition « MASTER'S COUNTRY TEAM » engage l'acceptation des conditions relatives au présent règlement.

Toute contestation éventuelle devra être adressée à la Direction Technique Nationale de la FFCLD.

La fiche d'inscription doit être remplie de manière claire et lisible sans omettre aucun renseignement et doit être validée par le responsable de l'équipe.

Par l'organisateur de la sélection régionale :

Le non-respect des clauses du présent règlement dans lesquelles l'organisateur est impliqué peut avoir pour conséquences la non-validation de la compétition au titre des MASTER'S COUNTRY TEAM FFCLD et le non-versement de l'aide financière ou autre sanction décidée par le Bureau de la FFCLD en accord avec la Direction Technique Nationale.

Description des catégories

I. Catégorie TREMPLIN

A. Tremplin Junior

La durée de la prestation chorégraphique sera de **6 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Cette catégorie est réservée aux équipes composées exclusivement d'enfants âgés au maximum de **13 ans au moment de la sélection régionale**, qui n'ont encore **JAMAIS** participé à une compétition quelle qu'elle soit (par équipe ou en individuel).

Rappel : L'entraîneur et ou l'animateur ne peut pas danser avec son équipe.

Choix des chorégraphies pour la catégorie TREMPLIN JUNIOR

Les danses présentées peuvent être des chorégraphies existantes ou faire l'objet d'une création.

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Une entrée et une sortie sont conseillées.

La technique n'est pas notée directement dans cette catégorie, mais elle ne doit pas être ignorée pour autant, car cela influence grandement la qualité de la prestation et donc les autres notes.

** Le président de l'association devra remplir une attestation sur l'honneur, figurant sur le bulletin d'inscription de l'équipe, mentionnant le respect de cette condition. Il sera donc responsable en cas de tricherie.*

Costumes pour la catégorie TREMPLIN JUNIOR

Les tenues de clubs sont autorisées. Les tenues ne doivent pas être excentriques, indécentes ou vulgaires, ni présenter un caractère dangereux ou choquant.

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de notre discipline. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre-chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type Stetson, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaitent danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément l'évolution des pieds.

Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunettes de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

B. Tremplin Adulte

La durée de la prestation chorégraphique sera de **6 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Cette catégorie est réservée aux équipes qui n'ont encore **JAMAIS** participé à une compétition quelle qu'elle soit (par équipe ou en individuel)

Rappel : L'entraîneur et ou l'animateur ne peut pas danser avec son équipe.

→ Tous les autres critères sont identiques à ceux de la catégorie Tremplin Junior

II. Catégorie ACADEMIC

A. Catégorie Academic Junior

Description

Cette catégorie est réservée aux équipes composées exclusivement d'enfants âgés au maximum de **13 ans au moment de la sélection régionale**. Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs qu'ils aient ou non déjà participé à des compétitions *en équipe*. *Un maximum de 25% de compétiteurs individuel au sein de l'équipe est autorisé.*

La durée de la prestation chorégraphique sera de **8 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Choix des chorégraphies pour la catégorie ACADEMIC

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Le nombre de chorégraphies est laissé libre, il n'y a pas de restrictions concernant les difficultés techniques ni le tempo. Une entrée et une sortie **sont obligatoires**.

La technique de pas et le style seront pris en compte. La prestation doit comporter au minimum trois styles de danses différents (Ex : Polka, Two Step, Chacha)

Costumes pour la catégorie ACADEMIC

Les tenues de clubs sont autorisées. Les tenues ne doivent pas être excentriques, indécentes ou vulgaires, ni présenter un caractère dangereux ou choquant.

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de notre discipline. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre-chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type Stetson, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaitent danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément l'évolution des pieds.

Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunettes de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

B. Catégorie Academic Adulte

Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs qu'ils aient ou non déjà participé à des compétitions *en équipe*. *Un maximum de 25% de compétiteurs individuel au sein de l'équipe est autorisé.*

➔ **Tous les autres critères sont identiques à ceux de la catégorie Academic Junior**

C. Catégorie Academic Plus

Les équipes qui concourent dans cette catégorie peuvent être composées à plus de 25% de compétiteurs individuels.

➔ **Tous les autres critères sont identiques à ceux de la catégorie Academic Junior**

III. Catégorie SHOW

A. Catégorie Show Junior

Description

Cette catégorie est réservée aux équipes composées exclusivement d'enfants âgés au maximum de **13 ans au moment de la sélection régionale**.

Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs de tous niveaux souhaitant présenter un **spectacle**, dont l'aspect créatif et artistique est le point central. Ce spectacle doit raconter une histoire avec un fil conducteur et/ou un thème général.

La durée de la prestation chorégraphique sera de **12 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

La créativité se retrouvera dans le choix des musiques et des costumes (les changements de costumes et les accessoires sont permis), le déroulement du scénario, le respect du rythme et de la structure musicale, l'enchaînement des déplacements ou des scènes, l'originalité de l'entrée et de la sortie.

Dans cette catégorie, des danseurs de tous niveaux peuvent composer une même équipe.

Choix musical pour la catégorie SHOW

Tous les styles de danse peuvent être utilisés (Chacha, Valse, West Coast Swing, Night-Club 2 Step, 2 Step, Triple 2 step, Polka, East Coast Swing, Samba, etc...) Les danses de type celtique sont également acceptées, ainsi que les musiques Country « remastérisées » (Par ex. Country Roads interprété par Hermes House Band).

Caractéristiques de la catégorie SHOW

La créativité se retrouvera surtout dans l'originalité du scénario ou du thème, la mise en scène, l'adéquation du choix des chorégraphies avec le thème, les musiques et des costumes. Le nombre de chorégraphies est laissé libre, il n'y a pas de restrictions concernant les difficultés techniques ni le tempo.

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer)

Une entrée et une sortie **sont obligatoires**.

Costumes de la catégorie SHOW

Les costumes sont libres. Toutes les tenues sont acceptées à condition qu'elles ne soient ni indécentes ni vulgaires, et ne présentent aucun caractère dangereux ou choquant. (Exemple : incitation à la violence, à la haine...)

Les accessoires sont autorisés à condition qu'ils ne soient ni dangereux, ni trop bruyants.

Matériel et accessoires de la catégorie SHOW

Un temps de mise en plateau sera accordé à chaque équipe, pour lui permettre d'installer un décor en fond ou des éléments scéniques. Ceux-ci doivent être maniables et installés très rapidement (*3mn maximum d'installation et de désinstallation*). Ils devront être ignifugés ou ininflammables (M1).

B. Catégorie Show Adulte

Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs qu'ils aient ou non déjà participé à des compétitions *en équipe*. *Un maximum de 25% de compétiteurs individuel au sein de l'équipe est autorisé.*

➔ **Tous les autres critères sont identiques à ceux de la catégorie Academic Junior**

C. Catégorie Show Plus

Les équipes qui concourent dans cette catégorie peuvent être composées à plus de 25% de compétiteurs individuels.

➔ **Tous les autres critères sont identiques à ceux de la catégorie Academic Junior**

Critères de notation

Critères de notation de la catégorie « TREMPLIN »

Le jury tient compte de :

- La capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard, etc.)
- L'originalité des alignements et la synchronisation des déplacements
- L'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble (costumes, synchronisation, respect du rythme)
- La valeur chorégraphique (créativité, déplacements, cohérence musicale)

Critères de notation de la catégorie « ACADEMIC »

Le jury tient compte de :

- La capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard, etc.)
- La précision technique
- L'originalité, la créativité de la chorégraphie et de ses transitions
- L'interprétation musicale (choix de la musique, style de danse, rythme et tempo adaptés à la chorégraphie)
- L'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble (costumes, synchronisation)
- La valeur chorégraphique (créativité, déplacements, cohérence musicale)

Critères de notation de la catégorie « SHOW »

- Le jury tient compte des mêmes critères cités précédemment dans la catégorie COUNTRY ACADEMIC, plus :
- Le choix et l'originalité des costumes
- La mise en scène, rythme général de la prestation, variété de la musique et/ou des enchaînements.
- Le scénario et le fil conducteur de la prestation seront pris en compte lors de la notation

Divers

a) Sélection et finale

La sélection s'effectue par classement.

Les équipes sélectionnées, 3 au plus, par catégorie, pourront participer à la finale nationale.

La Direction Technique Nationale de la FFCLD décidera du nombre d'équipes en finale 3 mois avant l'événement.

Les équipes doivent présenter la même chorégraphie en finale ou un enchaînement identique à plus de 50%.

La participation à la finale n'est pas obligatoire, mais l'absence de participation à la finale deux années consécutives entraînera d'office la non-qualification lors la saison suivante.

Il est considéré que les équipes sélectionnées participent d'office à la finale nationale, si une équipe sélectionnée décide de ne pas participer, elle doit le signaler à la Direction Technique Nationale au plus tard 3 semaines après sa qualification régionale.

b) Composition du jury

Le jury compte au minimum 3 juges, plus 1 secrétaire assisté de 1 collecteur (le coordinateur régional peut remplir cette fonction). Il peut être composé de juges professionnels, d'enseignants ou d'animateurs détenteurs du diplôme d'instructeur délivré par la FFCLD .

Le président du jury est proposé par l'organisateur et validé par la Direction Technique Nationale de la FFCLD.

Il en est de même pour les juges, tout en sachant que les deux tiers doivent faire partie de la liste « juges FFCLD » établies par la DTN.

Le président du jury juge la compétition au même titre que les autres membres du jury, son rôle consiste à réunir les notes attribuées par les différents juges, à argumenter afin de départager d'éventuels ex-æquo.

Une fiche de notation type est annexée au présent règlement.

c) Contestations et pénalités

En cas de litige ou de contestation, seul le représentant (*animateur*) de l'équipe peut formuler une requête exclusivement auprès du président du jury, qui lui accordera un entretien après consultation de l'ensemble des membres du jury et d'un représentant de la direction technique nationale.

Le but de cette compétition étant avant tout de passer un moment agréable durant lequel les talents des clubs sont mis en valeur, il convient que chacun respecte le présent règlement et respecte également ses concurrents. C'est pourquoi certaines pénalités peuvent être prévues en cas de non-respect du présent règlement et en cas de :

- Désistement sans motif de la compétition.
- Comportement discourtois ou désagréable vis à vis du public, des juges, des membres de la fédération, des autres participants ou des organisateurs ou des membres de l'équipe technique ou administrative.
- Dépassement de la durée chorégraphique ou enchaînement présenté en finale différent de plus de 50% de celui présenté à la sélection régionale.
- Non-respect de la tenue vestimentaire.
- Retard d'une équipe qui ne se présente pas dans les temps.
- Non-respect du temps d'installation.
- Tricherie pour s'être inscrit en catégorie Tremplin alors que certains danseurs de l'équipe ont déjà participé à une compétition nationale ou internationale (par équipe ou en individuel) et que son entraîneur est professionnel ou compétiteur à titre individuel. La découverte d'une telle tricherie pendant la compétition peut amener à juger l'équipe dans une autre catégorie voire même entraîner sa disqualification, si la tricherie est découverte ultérieurement, l'équipe ne pourra plus participer à d'autres compétitions MASTER'S TEAM COUNTRY FFCLD.
- La non signature de la charte
- Le port d'une tenue non décente ou vulgaire

En cas de non présentation ou retard excessif sur la piste de danse, l'équipe sera déclarée éliminée du fait de son « **Abandon par forfait** ».

Cotation des pénalités : Le Jury déterminera le niveau de la pénalité (retrait de points, changement de catégorie, disqualification, etc.), sans avoir à justifier le niveau appliqué.

FICHE DE NOTATION

TREPLIN

Critères de notation	Nombre de points
Expression scénique (<i>sourire, expressivité, harmonie</i>)	30
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	30
Niveau d'ensemble (<i>synchronisation, cadence, rythme</i>)	20
Musique (<i>choix musical, transitions</i>)	10
Costumes	10
Total sur 100 points	

ACADEMIC

Critères de notation	Nombre de points
Exécution Technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	30
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	20
Niveau d'ensemble (<i>synchronisation, cadence, rythme</i>)	20
Expression scénique (<i>sourire, expressivité, harmonie</i>)	15
Musique (<i>choix musical, transitions</i>)	10
Costumes	5
Total sur 100 points	

SHOW

Critères de notation	Nombre de points
Scénario, Créativité, Originalité du Show	30
Exécution technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	20
Harmonie et expression scénique	15
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	15
Musique	10
Costumes	10
Total sur 100 points	

FICHE D'INSCRIPTION

A remplir par chaque équipe se présentant à la compétition

Nom du Club :

Nom de l'équipe :

Adresse postale :

Nom du président :

Adresse :

Adresse e-mail@.....

Nom du responsable (animateur) :

Adresse :

Adresse e-mail :@.....

Téléphone fixe et portable :/...../...../...../..... /...../...../...../.....

Nom des personnes accompagnant l'équipe (2 personnes maximum)

CATEGORIES	Nombre de danseurs sur scène (respecter le nombre autorisé pour la catégorie choisie)	Nombre de danseurs composant l'équipe (en comptant les remplaçants)	Durée totale du montage musical Selon durée max. autorisée pour la catégorie choisie + tolérance de 10 secondes
TREPLIN JUNIOR			
TREPLIN ADULTE			
ACADEMIC JUNIOR			
ACADEMIC ADULTE			
ACADEMIC PLUS			
SHOW JUNIOR			
SHOW ACADEMIC			
SHOW PLUS			

Cette même équipe (ou certains de ces membres, préciser combien) a-t-elle déjà participé à une précédente compétition MASTER'S COUNTRY TEAM FFCLD ?

.....

Si oui laquelle (date et lieu) :

Classement obtenu :

Merci de vous acquitter des frais d'inscription d'un montant de 15 €/équipe, pour les clubs ne faisant pas partie de la FFCLD (chèque à libeller à l'ordre de la FFCLD).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date et Signature du Président de l'association

IMPORTANT : Établir la liste nominative des participants en dernière page de ce document.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À remplir par le président de l'association en cas d'inscription d'une équipe en catégorie *Tremplin Adulte* ou *Tremplin Junior* :

Je, soussigné, _____, président(e) de l'association
_____, atteste que les
danseurs inscrits dans cette catégorie n'ont jamais participé à aucune compétition de danse Country ou autre type de danse,
quelle soit nationale ou internationale et que l'entraîneur de cette équipe n'est ni professionnel(le), ni compétiteur (trice) à
titre individuel.

Le, _____, à _____

Signature du (de la) Président(e) de l'association

LISTE NOMINATIVE DES PARTICIPANTS

Établir une liste par équipe.

Nom de l'association : _____

Nom de l'équipe : _____

Catégorie : _____

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFCLD (facultatif)	Rôle (Danseur, remplaçant, coach, etc.)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Nom de l'association : _____

Nom de l'équipe : _____

Catégorie : _____

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFCLD (facultatif)	Rôle (Danseur, remplaçant, coach, etc.)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					